

On recrute un membre au C.A., serez-vous des nôtres?

EnviroCompétences, organisme privé, paritaire et à but non lucratif, dont la mission est le développement concerté de la main-d'œuvre en environnement est en période de recrutement afin de combler un siège à son Conseil d'administration. Vous êtes un organisme, une organisation, un dirigeant d'entreprise ou de PME ou autre oeuvrant dans le secteur de l'environnement, vous voulez partager vos pratiques d'affaires en GRH, vous avez des préoccupations sur le développement de la main-d'œuvre et vous voulez être au cœur de l'action et des informations stratégiques de votre secteur...Voici une opportunité exceptionnelle de le faire.

Une catégorie de membres (administrateurs) est recherchée :

Membre actif (1 siège : postes à combler)

Sont considérés comme membres actifs : des entreprises, des consortiums, des associations d'entreprises et des organisations syndicales oeuvrant dans le secteur de l'environnement. Le membre actif peut participer à toutes les activités du Comité sectoriel et bénéficie du droit de vote et des privilèges en découlant.

Procédure

Les organismes, associations, dirigeants et partenaires potentiels qui désirent siéger au conseil d'administration d'EnviroCompétences (CSMOE) doivent **envoyer une lettre avant le 15 octobre 2012** indiquant leurs intérêts et à quel titre ils souhaitent intégrer le CA à titre de membre.

Un comité de sélection se réunira le 18 octobre prochain pour étudier les candidatures reçues en fonction du poste ouvert et du type d'adhésion. Une réponse sera envoyée à tous les postulant(e)s mentionnant la décision du jury ainsi que les raisons, conditions et critères de cette dernière.

Toute personne morale qui désire devenir membre du Comité sectoriel doit:

- œuvrer dans le secteur de l'environnement;
- soumettre au Comité sectoriel une demande écrite d'adhésion;
- accepter la mission, les objectifs et les valeurs du Comité sectoriel;
- désirer soutenir le Comité sectoriel dans son orientation et participer de différentes façons à la réalisation des objectifs de celui-ci;
- désigner un délégué auprès du Comité sectoriel qui exercera les droits et privilèges dudit membre.
- être acceptée par le Conseil;
- être disponible pour 4 rencontres annuelles;
- avoir un intérêt pour ce domaine et une préoccupation sur le développement de la main-d'œuvre et de la gestion des ressources humaines en général.

Vous pouvez nous faire parvenir votre lettre **au plus tard le 15 octobre 16h00** au 9501, avenue Christophe-Colomb, bureau 203, Montréal (Québec) H2M 2E3 ou par courriel à contact@envirocompetences.org